

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître d'urgence l'ÉCOLE FREINET, de VENCE (Alpes-Maritimes), comme école expérimentale et à la doter du personnel enseignant nécessaire à la poursuite de son fonctionnement.
(Renvoyée à la Commission de l'Éducation Nationale)

présentée par M. PALMERO, M^{me} LEMPEREUR,
MM. BINOT, GUIBERT, LE STRAT
et les membres du groupe socialiste, députés

Mesdames, Messieurs,

La pédagogie française connaît aujourd'hui une renommée mondiale grâce à sa qualité d'ensemble, à la compétence de ses maîtres, aux recherches des psycho-pédagogues, aux innovations nombreuses qu'on lui doit et notamment à l'action de l'instituteur Freinet comme à celle du groupe de plusieurs dizaines de milliers d'éducateurs qu'il anime.

Un certain nombre de réalisations de Freinet et de l'École Moderne sont aujourd'hui passées dans la pratique officielle de nos classes : l'expression libre des enfants, le texte libre, le journal scolaire, la correspondance interscolaire, les fichiers auto-correctifs, les peintures d'enfants, etc.

La pédagogie de Freinet est adoptée par des nombreux pays étrangers : l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Amérique du Sud, le Mexique et Cuba, l'Union française, les pays arabes, la Grèce, etc...

Toutes ces nouveautés ont pris naissance à l'École Freinet, à Vence, que Freinet a fondée en 1935, et qui est devenue, aux dires des plus qualifiés parmi les pédagogues contemporains, un des hauts lieux de la pédagogie nouvelle.

C'est cette école qui est, aujourd'hui, menacée de disparition du fait que les conditions nouvelles et les charges croissantes de l'École Freinet ne permettent plus le fonctionnement autonome, possible il y a dix ou vingt ans.

La situation actuellement créée aboutirait, si elle se prolongeait, à la disparition d'un centre pédagogique dont la valeur n'est contestée par personne et auquel M. le Ministre de l'Éducation nationale a bien voulu rendre particulièrement hommage.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

L'Assemblée Nationale invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'École de Vence, dite « École Freinet », soit rattachée au Ministère de l'Éducation nationale dans les conditions prévues par l'arrêté du 1^{er} août 1957 et, qu'en conséquence, elle soit dotée du personnel enseignant nécessaire à son bon fonctionnement, et que soient également organisés des stages pour le personnel enseignant désireux de s'initier aux techniques nouvelles, dont la valeur a été officiellement reconnue.